

Arrêté ministériel approuvant le dossier de référence de la section intitulée « Brocanteur/brocanteuse » (code 650100S10D1) classée au niveau de l'enseignement de promotion sociale secondaire du deuxième degré

A.M. 10-12-2024

M.B. 17-01-2025

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Vu le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, article 137 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 avril 1992 portant délégation de compétences en matière d'enseignement de promotion sociale ;

Vu l'avis positif rendu le 30 août 2024 par la Chambre de Concertation et d'Agrément du Service Francophone des Métiers et Qualifications ;

Vu l'avis conforme du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale du 17 septembre 2024,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le dossier de référence de la section intitulée « Brocanteur/brocanteuse » (code 650100S10D1) ainsi que les dossiers de référence des unités d'enseignement constitutives de cette section sont approuvés.

Cette section est classée au niveau de l'enseignement de promotion sociale secondaire du deuxième degré.

Deux des unités d'enseignement qui la composent sont classées au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition et une unité d'enseignement est classée au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de qualification.

Article 2. - Le titre délivré à l'issue de la section intitulée « Brocanteur/brocanteuse » (code 650100S10D1) est le Certificat de qualification de « Brocanteur/brocanteuse » spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

Article 3. - La transformation progressive des structures existantes concernées commence au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

La section visée par le présent arrêté remplace la section de « Brocanteur » (code 650100S20E2).

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 12 décembre 2024.

Bruxelles, le 10 décembre 2024.

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement
de Promotion sociale,

V. GLATIGNY